

## CAPN Hors-classe du 14 décembre 2017 - Déclaration liminaire du SNIA-IPR UNSA

Madame la Présidente – chef de service de la DGRH, Monsieur le Recteur, Mesdames les inspectrices d'académie, Mesdames, Messieurs, cher.e.s collègues,

Au nom du SNIA-IPR, je remercie les services de la DGRH pour le travail réalisé, la communication des documents dans des délais qui ont permis d'excellentes conditions de préparation. Nous faisons part de notre satisfaction pour la diffusion rapide, le 24 juillet, par la DGRH de la note DGRH-DAF aux recteurs, relative à la revalorisation de l'ICA, revalorisation obtenue grâce à l'opiniâtreté du Snia-Ipr.

Lors des rencontres depuis le début de l'année scolaire, auprès du Ministre en personne, de son cabinet et de la DGRH, notre organisation a eu l'occasion de faire part de ses demandes :

- La clarification du ministre sur sa position relative aux missions des personnels d'inspection, actuellement définies par la circulaire de décembre 2015. Cette clarification est d'autant plus nécessaire que les IA-IPR sont intensément engagés dans la gestion des ressources humaines dans le cadre du PPCR, dans des conditions techniques et matérielles difficiles.
- L'engagement du dialogue sur la valorisation du parcours de carrière des IA-IPR, dans le cadre de l'« agenda social » dès janvier 2018.
- La mise en place d'un groupe piloté par la DGRH en vue d'améliorer la qualité de vie au travail. L'augmentation des signaux inter-professionnels alarmants dans notre ministère souligne la nécessité impérieuse de s'emparer effectivement de ces questions pour une gestion plus humaine des ressources.

Nous exprimons notre inquiétude quant à la modalité de gouvernance de la région académique de Normandie, qui s'est d'ores et déjà traduite par la suppression à Rouen d'emplois fonctionnels de conseillers de recteur.

Aujourd'hui se tient le CSE au cours duquel sera présenté le texte sur le redoublement avec lequel nous sommes en désaccord. Nous demeurons par ailleurs vigilants sur le nouveau cadre de la réforme du collège pour laquelle les IA-IPR se sont fortement exposés. La mise en œuvre du plan de réussite étudiants requiert notre adhésion. Nous sommes engagés au sein de l'UNSA éducation dans la réflexion sur l'ensemble des éléments de la réforme du lycée. Le SNIA-IPR a été audité par Pierre Mathiot ; l'échange a été cordial, constructif et de grande qualité pédagogique.

Le parcours de carrière des IA-IPR est caractérisé par son manque d'attractivité : accès à la hors classe huit années après l'entrée dans le corps, maintien au même indice pendant de trop nombreuses années pour des dizaines de collègues ; accès à l'échelon spécial possible qu'après dix-sept années d'exercice ! Cette analyse légitime notre demande d'accès à la HEB3 en fin de classe normale et à la HEC3 en fin de hors classe. En étape intermédiaire, nous revendiquons la réduction à quatre années de la durée d'éligibilité pour le passage tant à la hors classe qu'à l'échelon spécial.

S'agissant des opérations d'avancement pour lesquelles cette commission se réunit, nous déplorons l'application mécanique du taux de passage à la hors classe du corps qui conduit à 85 promotions, bien en deçà des 92 de 2016 et de 2017. Arrêter 92 promotions pour 2018 serait un signe fort avant que ne soit défini les taux d'accès de 2019 et 2020 avec la DAF.

En ce qui concerne l'échelon spécial, l'affichage de 26 accès pour les 121 IA-IPR du tableau et les 42 détachés dans les fonctions de DASEN (taux de 16%), est trop en retrait par rapport aux engagements pris en novembre 2016 par le directeur de cabinet de 30 promotions annuelles. TRENTE, c'est 22 IA IPR et 8 IA-DASEN.

En conséquence, nous souhaitons un arbitrage du Cabinet et par anticipation d'une décision favorable, la constitution de listes complémentaires suffisantes pour les deux tableaux d'avancement.

Nous devons une nouvelle fois faire état de modalités d'évaluation insatisfaisantes d'IA-IPR par certains recteurs/rectrices : rupture du lien hiérarchique direct, interférence dans les appréciations de pairs : DASEN, doyens, directeurs académiques de la pédagogie, conseillers de recteurs.

Je vous remercie pour votre attention.

Roger KEIME, le 14 décembre 2017